

Les principales décisions prises par le comité syndical

2nd semestre 2025

Chères collègues, Chers collègues,

Après vingt-sept années à la présidence du SATESE 37, je tiens à exprimer ma gratitude la plus sincère à l'ensemble de mes collègues élus pour leur confiance, leur fidélité et leur soutien constant tout au long de ces mandats exceptionnels.

Cette trajectoire collective n'aurait pu s'écrire sans l'engagement, la solidarité et l'esprit de responsabilité qui ont animé durablement les différentes gouvernances.

Ensemble, nous avons construit une institution forte, respectée et profondément utile aux territoires et aux collectivités qu'elle accompagne.

Au moment de transmettre cette responsabilité, je formule le vœu que le SATESE 37 poursuive son développement avec la même exigence de service public, la même rigueur et la même ambition.

Enfin, je souhaite adresser un message tout particulier à l'ensemble de l'équipe, dont le professionnalisme, la loyauté et l'engagement quotidien ont constitué, durant toutes ces années, un appui déterminant et une force collective essentielle à la réussite de l'institution.

Qu'elle soit certaine de mon admiration et qu'elle rencontre une pleine réussite dans cette nouvelle étape, au service de l'intérêt général et des territoires.

Avec toute ma reconnaissance,

Joël Pélicot

Président du SATESE 37

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

■ Partenariat AELB/CD 37/S37

Dans le cadre de son 12^{ème} programme (2025 à 2030), l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) a choisi de s'appuyer une nouvelle fois sur une politique de partenariat pluriannuelle avec les collectivités locales. Pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, l'Agence a fait appel au Conseil Départemental d'Indre-et-Loire (CD 37), mais aussi au SATESE 37, ce dernier étant habilité à exercer la compétence du Département relative à l'assistance technique en matière d'assainissement. Lors du Comité Syndical du 29 septembre 2025, l'Assemblée délibérante a adopté la convention de partenariat « 1^{ère} partie » (2025-2027) à intervenir entre les 3 structures.

■ Délégations de compétences

Par délibération en date du 24 février 2025, la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (CCTVV) s'est prononcée en faveur de l'exercice de plein droit des compétences « eau potable » et « assainissement », à compter du 1^{er} décembre 2025. Dans la continuité, la CCTVV a décidé d'adhérer au SATESE 37 pour les 3 compétences proposées par ce dernier et ce, pour l'ensemble de son territoire (40 communes). En septembre dernier, les membres de l'Assemblée se sont prononcés favorablement sur cette adhésion, enregistrant par la même occasion le retrait desdites communes. Au titre de la compétence « Contrôle des raccordements AC », les Délégué(e)s ont également approuvé, lors du Comité Syndical du 1^{er} décembre 2025, l'adhésion des communes de Semblançay et de Rouziers-de-Touraine, à compter du 1^{er} janvier 2026.



■ Actualisation des statuts

Le retrait des 40 communes composant le territoire de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (CCTVV) et l'adhésion de cette dernière au SATESE 37, ont eu pour incidence une actualisation des statuts du syndicat, plus particulièrement l'annexe relative aux collectivités adhérentes.

RESSOURCES HUMAINES

■ Réorganisation des services

Dans un contexte marqué par des exigences accrues en matière de performance économique, de transparence et de responsabilité sociétale, le SATESE 37 se doit d'adapter son organisation, afin de garantir aux collectivités ainsi qu'aux usagers un accompagnement rigoureux, efficient et durable. Pour de multiples raisons, l'organisation des services, telle que définie depuis 2016, n'apparaissait plus totalement en phase avec les enjeux rencontrés aujourd'hui par le syndicat. Lors du Comité Syndical de décembre dernier, les membres de l'Assemblée ont émis un avis favorable sur le projet de réorganisation des services proposé.

FINANCES

■ Provision pour risque (22700)

Depuis la mise en place de la compétence « Contrôle des raccordements AC » en 2022, le SATESE 37 constate que le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers peut, dans quelques cas, être compromis malgré les diligences faites par Madame la Comptable Publique. Lors du Comité Syndical du 29 septembre 2025, l'Assemblée délibérante a décidé de constituer, au budget principal (22700), une provision pour risque spécifique à hauteur de 1 000 euros.



► Orientations budgétaires 2026

Une nouvelle fois, le SATESE 37 a établi son « rapport sur les orientations budgétaires ». Outre l'obligation fixée par la réglementation, ce rapport a été l'occasion, pour l'exécutif, de présenter aux Délégué(e)s l'évolution de la situation financière du syndicat, ainsi que les grandes orientations pour les années à venir; et, pour les Délégué(e)s, de disposer d'une analyse budgétaire complète leur permettant de se prononcer sur le projet proposé par l'exécutif. Ce rapport a été un véritable appui au débat d'orientation budgétaire et a participé au renforcement de la démocratie participative au sein de l'établissement.

► Tarifs 2026

Dans la continuité des orientations budgétaires proposées pour 2026, les membres de l'Assemblée ont approuvé le projet qui leur a été soumis et ont confirmé le maintien des tarifs en vigueur l'année précédente.

COMMUNICATION EXTERNE

► Rapport annuel d'activité 2024

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le SATESE 37 a, comme chaque année, établi son « rapport d'activité » retraçant l'ensemble des actions réalisées par le syndicat, dans le cadre de ses différentes compétences.

► RPQS 2024

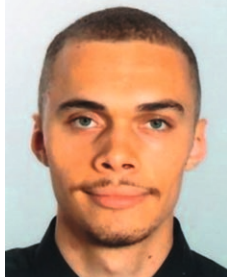
Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le SATESE 37 a, comme chaque année, établi son « rapport sur le prix et la qualité du service » (RPQS) concernant le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), permettant ainsi d'évaluer la performance dudit service.

À noter cette année une refonte complète, sur le fond comme sur la forme, dudit rapport.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

► Étude « Consommations d'énergie »

Dans un contexte de transition écologique et de pression croissante sur les ressources, les consommations énergétiques liées à la gestion de l'eau et, plus particulièrement, au traitement des eaux usées, apparaissent aujourd'hui comme un enjeu central pour les collectivités. Afin d'approfondir ce su-



jet, le SATESE 37 a décidé de faire appel en 2025 à un stagiaire issu de l'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers (86): Marvin M'BAPPE. Durant près de 3 mois, ce dernier a réalisé, sous le tutorat de Stéphane JAYLE, Directeur Général Adjoint du SATESE 37, un état des lieux des consommations d'énergie constatées sur le parc de stations d'épuration suivi par le syndicat. Puis, il a proposé différentes pistes d'optimisation permettant de tendre vers une neutralité énergétique. Le rapport, établi par le stagiaire, a fait l'objet d'une présentation synthétique aux membres de l'Assemblée, lors du Comité Syndical du 1^{er} décembre 2025.

► Programme prévisionnel 2026

Concernant le « suivi station d'épuration », le programme 2026 prévoit 594 visites sur site, auxquelles viennent s'ajouter 68 interventions sur le réseau et 41 réunions de synthèse. Ces 703 interventions sont réalisées sur un parc de 234 stations d'épuration. Le suivi de 12 stations d'Industriels ou Établissements Publics/Privés vient compléter ce programme.

Dans le cadre de la « prestation travaux », il est prévu une quinzaine d'actions sur les 6 stations d'épuration en construction, extension ou aménagement. Il convient d'y ajouter les éventuelles missions réalisées en partenariat avec l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales d'Indre-et-Loire (ADAC 37).

Au niveau des « études spécifiques », une trentaine d'actions est inscrite au programme de 2026.

Enfin, le SATESE 37 prévoit de réaliser près de 800 contrôles de raccordements au réseau public de collecte des eaux usées.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

► Actualisation du Règlement du SPANC

Au regard des cas de figure rencontrés sur le terrain (absence de vérification de l'examen préalable de la conception et/ou absence de vérification de l'exécution des travaux par le SPANC), les membres de l'Assemblée ont décidé de mettre en place une pénalité financière à l'encontre du propriétaire de l'immeuble concerné.

Le règlement du SPANC a donc fait l'objet d'une actualisation en ce sens, validée par les membres de l'Assemblée.

► Programme prévisionnel 2026

Dans le cadre de la mission « contrôle du neuf », le programme 2026 prévoit 800 visites (projet et réalisation). À cela viennent s'ajouter 750 visites « diagnostic immobilier » et 1 125 visites « contrôle de fonctionnement ».

QUALITÉ

► Démarche RSO

Chaque semestre, Didier LORGERIE, Responsable Qualité – Gestion des Risques, propose aux membres de l'Assemblée un point d'étape sur la mise en œuvre de la démarche « Responsabilité Sociétale des Organisations » (RSO) engagée par le SATESE 37. Le 29 septembre dernier, l'intéressé a rappelé, dans un premier temps, les différentes étapes permettant de construire la politique annuelle RSO du syndicat. Puis, il est rentré dans le concret du « quotidien » en présentant les récentes actions engagées en matière d'environnement de travail des agents et de préservation des ressources. Enfin, il a conclu par les derniers engagements sociétaux entrepris par le SATESE 37 auprès de ses adhérents, partenaires et fournisseurs.

AVANCEE DE NOTRE DEMARCHE



Pour en savoir plus...

Toutes les décisions et leurs documents sont consultables sur le site internet du SATESE 37 : www.satase37.fr



CALENDRIER DES PROCHAINS COMITÉS SYNDICAUX

Lundi 18 mai (Élections)

Lundi 15 juin

Lundi 28 septembre

Lundi 7 décembre

À la Maison des Sports de Parçay-Meslay, à 14h30 précises

www.satase37.fr

Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire
ZA n°1 du Papillon, 3 rue de l'Aviation, 37210 PARCAY-MESLAY
Tél. 02 47 29 47 37 - Fax 02 47 29 47 38 - satase37@satase37.fr

Directeur de publication : Joël Pélicot - Rédaction : Stéphanie Riocreux, Rodolphe Rouault -
Conception/montage : EFIL Communication - www.efil.fr - ISSN : 2114-0545



PEFC /10-32-2667
PROMOUVOIR LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT